



Réparations effectuées sans devis signé

Par **MIZZ**, le **08/12/2010** à **11:59**

Bonjour,

en août 2010 je vais chez un concessionnaire john deere pour faire faire un devis car mon relevage hydraulique ne fonctionne plus. une semaine, 15 jours après le mécanicien me téléphone et m'annonce que les réparations s'élèveront à 3000 € HT. Vu l'age du tracteur (1976) je lui dit que je vais réfléchir et que je passerai les voir quand j'aurai pris une décision.

Après quelques semaines je passe chez john deere et demande à voir le devis, mais la personne qui s'occupe de mon dossier n'est pas là et la personne qui me reçoit ne le trouve pas. Restant sur le coup de téléphone du mécanicien et ses 3000 € HT je dis à mon interlocuteur de lancer les travaux.

Je repasse quelques temps après pour voir le devis mais il n'est pas fait. Je n'ai donc rien signé et jamais vu le devis.

Je repasse début décembre mais la bonne personne n'est pas là. lundi 10 décembre je rappelle la concession et demande le montant de la facture et là il m'annonce la somme de 6099.80 € TTC. Je lui demande si c'est une plaisanterie car le prix annoncé par le mécanicien était de 3000 € HT et que je n'ai jamais pu avoir un devis et le signer, chose que je n'aurais jamais faite avec un montant si élevé.

Quand je dis que je n'ai jamais vu ce devis de 6100 €, il m'est rétorqué qu'il en ont un daté du 19 août 2010 mais que je n'ai jamais signé.

Ayant rdv avec le directeur vendredi après-midi j'aimerais savoir si je dois payer ou aller en justice et si oui comment faire.

Merci, beaucoup, d'avance, et à bientôt.